



Les grands enjeux d'une agriculture durable dans le Grand Est au vu du renouvellement de la PAC :

Questions aux candidats des élections régionales juin 2021

L'agriculture est une compétence importante des Régions. Actuellement, les Régions gèrent le Développement rural (2^{ème} pilier de la PAC), dédié à la modernisation, la compétitivité et l'environnement, ceci avec les autres cofinanceurs du FEADER (surtout l'Etat, les Agences de l'Eau et un peu des départements). Pour la nouvelle PAC (dès 2023) les Régions ne gèreront plus de mesures surfaciques mais les investissements, l'installation, la formation et LEADER (des projets territoriaux), donc elles auront moins de compétences mais semble-t-il plus d'autonomie. Les enjeux climat, environnement et bien-être animal devraient gagner en poids. Du côté des Régions, il serait question d'accompagner les exploitations agricoles dans des projets de transition agroécologique sur la base de 'fiches'.

Avec comme arrière-fonds constant l'urgence climatique, quatre domaines posent des défis sensibles, avec en plus comme enjeu transversal celui de la gouvernance. C'est pourquoi nous posons les questions suivantes aux candidats :

Est-ce que vous vous engagez :

pour la biodiversité :

- à remettre à plat les démarches et outils disponibles pour préserver **la biodiversité prairiale en plaine**, pour plus de cohérence et d'efficacité, comme le préconise la LPO ?
- à développer **des filières cohérentes** pour valoriser des modes de production particulièrement respectueuses de la biodiversité, en particulier des Rieds ; et cela autant pour des filières animales (élevage plus extensif de ruminants) que pour des filières innovantes non animales (production innovante d'énergie et de matériaux) ?
- à engager un **projet ambitieux « Ried vivant »** et **LIFE européen** pour restaurer les Rieds ?
- à faire bénéficier de mesures pour la biodiversité **des territoires jusqu'à présent exclus** des MAEC, comme par exemple le Ried de la Bruche ?

pour le bien-être animal :

- à **conditionner les aides de la PAC et de la Région** de manière claire et incitative par des critères de bien-être animal ambitieux, (sortie au plein air, abandon de toutes cages, amélioration significative du confort, de l'espace disponible, de l'enrichissement, abandon des mutilations, démarche de progrès...) ¹ ?
- à mettre en œuvre des **MAEC-Bien-être animal** (pour les **porcs**, les **veaux laitiers...**) ?
- à rendre strictement **non éligibles** aux aides des investissements et installations dans des systèmes avérés incompatibles avec le bien-être animal ?
- à conditionner de même les aides aux **entreprises agro-alimentaires** par des démarches de progrès significatifs et crédibles en matière de bien-être animal ?
- à assurer que **les formations, le conseil et la recherche** financés assurent une amélioration significative du bien-être animal, qu'ils ne se limitent pas aux aspects sanitaires et de biosécurité (ce qui est le contenu prédominant actuellement) mais qu'ils intègrent pleinement les besoins comportementaux des animaux ?

¹ C'est dans la ligne de ce qui est affiché pour le Pacte BBEA, mais pour le moment les objectifs plus ambitieux peuvent être contournés en faveur d'équipements standard de l'élevage industriel peu soucieux du bien-être animal.

- à développer un **service *Bien-être animal et innovation*** dans les Chambres d'agriculture, avec une compétence en éthologie et en partenariat avec l'agriculture biologique ?
- à **développer des filières** intégrant et valorisant des critères ambitieux de bien-être animal afin d'assurer du revenu aux éleveurs (idéalement en cohérence avec des engagements pour la biodiversité) ?
- à développer des **filières herbagères cohérentes**, c'est-à-dire bénéficiant à toutes les catégories d'animaux, en assurant un engraissement avec pâturage saisonnier² ?
- à **ne pas soutenir** des filières qui aboutissent à de longs transports et à l'exportation d'animaux vivants ?
- à développer **l'abattage à la ferme** ?

pour l'agriculture biologique et la sortie des pesticides de synthèse :

- à **prioriser l'agriculture biologique** de manière systématique et transversale, tant pour les **investissements** que pour **l'installation** et à rendre les grilles de sélection réellement incitatives pour l'agriculture biologique ?
- à développer **les formations, l'expérimentation, la recherche** portant sur l'agroécologie et la sortie des pesticides de synthèse ?
- à **conditionner les aides aux filières** soutenues par la Région, qu'il s'agisse de filières alimentaires ou de bioéconomie (dont colza et betteraves), par la sortie des pesticides ?
- à assurer un **accompagnement individuel des exploitations** pour sortir des pesticides de synthèse et pour se convertir à l'agroécologie et à l'agriculture biologique, que ce soit pour des filières longues ou des filières courtes ?
- à éviter l'amalgame entre « **HVE** » (soi-disant Haute Valeur Environnementale) et agriculture biologique en reconnaissant le caractère insuffisamment ambitieux de HVE ?

pour une bioéconomie durable et une utilisation responsable des terres :

- à **revisiter les objectifs et potentiels de la méthanisation et des biocarburants**, en prenant en compte le bilan énergétique, agronomique et environnemental global ?
- à évaluer les **besoins alimentaires** que l'agriculture du Grand Est devra satisfaire à l'avenir, en intégrant une réflexion ouverte, sans tabous, sur des régimes alimentaires sains et compatibles avec les limites planétaires (donc moins de protéines animales) ?
- à mener un **débat sociétal ouvert et sans tabous** sur les choix concurrents dans l'utilisation des sols (agriculture nourricière et saine, évolution des rendements, impératifs liés au changement climatique, besoins en énergie et bioéconomie, export/import et relocalisation, baisse et réorientation de l'élevage, reconquête de la biodiversité, cadre de vie et tourisme, artificialisation des sols) ?

pour la gouvernance :

- à **diversifier les responsabilités**, pour sortir d'une situation où les représentants d'une profession (qui ont certes l'atout de la compétence) sont aux manettes pour distribuer énormément d'argent public à cette même profession ?
- à développer une **meilleure écoute** des attentes sociétales ?
- à demander aux Chambres d'agriculture de **dialoguer avec les ONG**, même si ce temps passé au dialogue ne conduit pas directement à récupérer de l'argent ?
- à améliorer **la transparence** sur certaines décisions, sur les études financées, les évaluations, les conventions signées, le financement de certaines entreprises.

² Ce sera facilité avec les aides couplées futures, prévues à l'UGB.